

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-12/55C

---

**Objet : DECISIONS MODIFICATIVES N°3/2021.**

---

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	30
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	3

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Joëlle CANAVY donne pouvoir à Dominique ANDRAULT  
Danielle CULAT donne pouvoir à Pierre ROGE  
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES  
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Colette ROIG donne pouvoir à Sylvie TORRES  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance :** Jean-André MAGDALOU

**Date de convocation :** 24 novembre 2021

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2021 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une troisième décision modificative.

Le projet de décision modificative n°3/2021 est présenté et discuté.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Ange GARCIA, Angèle PEREZ et Pierre ROSSIGNOL),**

↳ **ADOpte** la décision modificative n°3/2021 telle que présentée ;

↳ **DIT QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20211201-2021-12-55C-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2021  
Date de réception préfecture : 03/12/2021